

leur tête, la pétition à la Diète de Zurich, organe recteur de la Confédération helvétique. Ceci provoqua l'immédiate réaction des milieux catholiques et royalistes savoyards qui organisèrent des contre-pétitions pour le retour à la monarchie sarde. Jusqu'à la signature du second traité de Paris (20 novembre 1815) qui scella le sort de la Savoie et la restauration sarde, Bastian et ses amis gardèrent cependant la certitude du rattachement à Genève, mais l'idée de la partition de la Savoie historique freina le mouvement d'adhésion à leur projet.

Après cet échec, il redevint syndic de Frangy, mais ne joua plus de rôle politique majeur sous la Restauration sarde, sauf en 1821 où il appuya la révolte Piémontaise contre le régime de Victor Emmanuel 1<sup>er</sup> car selon « *une notice de police, il participa au groupe révolutionnaire et libéral durant les mouvements* » qui cherchaient le retour à un régime de monarchie constitutionnelle. Malgré de forts soupçons, il ne fut pas destitué de son poste de syndic de Frangy par la commission royale chargée d'enquêter, probablement à cause de sa fortune foncière. Il fut élu le 9 mai 1828 correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie et en 1830, toujours syndic de Frangy, conseiller provincial et délégué aux routes, il engagea une dernière lutte qui aboutit à la construction d'une route moderne de la vallée des Usses à Annecy. Il tint tête à tous les opposants de la route, mais ne vit pas la mise en oeuvre du projet que son fils Claude Pie Amédée (1798-1872) mena à terme en 1839.

## Un double « chevalier »

**Claude Marie Pie Amédée Bastian-de Pelly (1798-1872)**, né à Frangy, seul garçon survivant de sa fratrie, avait reçu un héritage très important constitué en

grande partie d'anciens biens du clergé confisqués à la révolution, vendus comme biens nationaux, et acquis par son père, qui en faisait le propriétaire de plus de 30 fermes et châteaux situés à Frangy, Motz, Lornay, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Sallenôves, Chaumont, Mons, Desingy, Annecy, Savigny, Beaumont, Eloise, Usinens, Bassy, Vanzy et Clarafond. Il était ainsi devenu à la mort de son père le plus grand propriétaire foncier du Genevois, ce qui sans doute favorisa son mariage avec Marie Georgine de Pelly (1803-1856) dont la famille d'ancienne noblesse tenait le domaine et château de Pelly sur la commune de Desingy, voisine de Frangy. Il fut officier dans l'armée sarde et, à son tour, syndic de Frangy de 1836 à 1856, conseiller provincial, délégué aux routes, député en avril 1848 du collège électoral de Saint-Julien au Parlement sarde créé par le statut du 4 mars 1848, conseiller divisionnaire d'Annecy, poste dont il démissionna en 1856. Il fut fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare par le régime sarde comme en témoigne sa pierre tombale. Dès 1854, il écrivait à son « petit-cousin » Joseph Jacquier-Chatrier député de Bonneville : « *Dîtes-moi ce que vous faites à Turin ? Quel est le grand courant qui doit nous entraîner ? Nos pilotes sont-ils de force à le dompter ? S'il doit nous faire verser vers la France, qu'ils ne se gênent point, nous nous quitterons sans regrets* »<sup>18</sup>. Une certaine désillusion envers le régime sarde le tourna vers la France, ralliant les défenseurs de l'annexion, pour conjurer la menace de démembrement de la Savoie, tout en restant un ardent partisan de la zone franche pour le Genevois. Il fit partie de la délégation de quarante et un notables reçus le 28 mars 1860 aux Tuileries par Napoléon III, quatre jours après la signature du traité d'annexion (Traité de Turin) qui scella le rattachement à la France, ratifié par un



*Au cimetière de Frangy, la tombe du « chevalier » Claude Pie Amédée Bastian (1798-1872) de Frangy avec au-dessous du blason familial la croix tréflée de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare de Piémont-Sardaigne et la Légion d'honneur impériale française. (Photo de Jean-Louis Sartre)*



*Sous le blason familial créé par le sénateur de Savoie Prosper Bastian-Presset (1727-1793), la double décoration signale en 1872, l'identité duale, savoyarde et française, des Bastian de Bonneville et de Frangy.*

18 - Cité par Guichonnet, 2003, p.79. En fait de cousinage, il remontait à leurs arrière-arrière-grands-pères respectifs, Joseph (1694-1779) et Joachim (1696-1739), fils de Gaspard Bastian-Depassier/Delagrance (1657-1723) de Bonneville.